

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 Septembre 2011

DCM N° 11-09-24

Objet : Modalités d'accueil des élèves pendant la pause méridienne.

Rapporteur : Mme BORI, Adjoint au Maire

La Ville de METZ poursuit l'objectif de proposer aux enfants déjeunant dans les restaurants scolaires des dispositifs d'accueil qui permettent de faire du temps des repas un moment éducatif et de détente.

Aussi, des solutions sont sans cesse recherchées pour améliorer le bien-être de l'enfant et la qualité du service de la pause méridienne.

Ainsi il est proposé dès septembre 2011 de procéder à des changements de lieux de restauration pour les enfants scolarisés dans les écoles suivantes :

élémentaire Haut de Queueu	Collège Philippe de Vigneulles	80 enfants
élémentaire Maurice Barres les Myosotis la Roselière	Institut National des Jeunes Sourds	80 enfants

Ces solutions alternatives permettent aux restaurants Camille Hilaire et Louis Pergaud de retrouver des effectifs plus en adéquation avec leur capacité d'accueil, facilitant ainsi l'organisation matérielle et la gestion des effectifs.

Cette mutualisation d'équipement évite également la réalisation d'investissements conséquents.

De plus la municipalité a du rechercher une solution temporaire afin de faire déjeuner les enfants de l'école des Isles pour la période du 5 au 30 septembre 2011 en raison du retard pris par une entreprise en charge des travaux de rénovation.

Ainsi il a été convenu d'organiser un accueil temporaire des élèves à la demi-pension du lycée Fabert (80 élèves).

Il est proposé d'accepter les termes des conventions définissant les modalités d'accueil ainsi que les conditions financières,

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L2122-21,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2008 relative à la restauration scolaire -nouveaux enjeux,

VU les propositions:

- du Conseil Général de la Moselle,
- de l'Institut des Jeunes Sourds de Borny
- du Conseil Régional de Lorraine

CONSIDERANT que les conditions d'accès à la restauration du Collège Philippe de Vigneulles, du Lycée Fabert et de L'Institut National des Jeunes Sourds de Borny sont de nature à améliorer la qualité du service de la restauration scolaire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- De faire déjeuner les élèves de l'école élémentaire du Haut de Queuleu (80 enfants environ) à compter de la rentrée scolaire 2011-2012 au collège Philippe de Vigneulles,
- De faire déjeuner les élèves des écoles maternelles les Myosotis et la Roselière et élémentaire Maurice Barrès, représentant 80 enfants environ, à compter de la rentrée scolaire 2011-2012, à l'Institut National des Jeunes Sourds de Metz,
- De faire déjeuner les élèves de l'école élémentaire les îles (80 enfants environ) du 5 au 30 septembre 2011 au Lycée Fabert.

ACCEPTE :

- Les modalités d'organisation et les conditions financières liées à cette démarche et définies dans les conventions jointes en annexe,

- Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours,

AUTORISE :

Monsieur le Maire ou son représentant, dûment habilité, à signer lesdites conventions à passer entre :

- le Département de la Moselle, le Collège Philippe de Vigneulles et la Ville de Metz
 - l’Institut National des Jeunes Sourds -I.N.J.S.- et la Ville de Metz
 - le Conseil Régional de Lorraine, le Lycée Fabert et la Ville de Metz

et tout document contractuel se rapportant à ces opérations.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Danielle BORI
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Education

Service à l'origine de la DCM : Service Action Educative - Restauration scolaire et relations usagers
Commissions : Enseignement - Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 1.4

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33

Absents : 22

Dont excusés : 21

Décision : ADOPTEE

Pour : 42

Contre : 0 Abstention : 0